



THEATRE DE MARENS

Tarifs de location

		Sociétés locales reconnues par l'ASSN ou l'USN	Sociétés extérieures	Sociétés à but commercial ou lucratif
Manifestations :				
Salle, scène, loges	par jour ou spectacle	Fr. 450.—	Fr. 650.—	Fr. 900.—
Salle de musique	par jour	Fr. 75.—	Fr. 100.—	non louée
Salle d'exposition	par jour	Fr. 50.—	Fr. 80.—	Fr. 150.—
Buvette	par jour	Fr. 50.—	Fr. 80.—	Fr. 120.—
Chauffage si nécessaire	par jour	Fr. 80.—	Fr. 80.—	Fr. 80.—
Répétitions :				
Unique de 18h00 à 23h00	par soir	Fr. 45.—	Fr. 60.—	Fr. 75.—
En série de 18h00 à 23h00	par soir	Fr. 35.—	Fr. 50.—	Fr. 65.—
Avant 18h00	par heure	Fr. 15.—	Fr. 25.—	Fr. 30.—
Chauffage si nécessaire	par soir	Fr. 40.—	Fr. 40.—	Fr. 40.—

Cette liste de prix sous-entend une stricte application des règlements cantonaux et communaux en vigueur. Le non respect de ces règlements, en plus de la facturation inhérente, pourra être retenu comme cause de non mise à disposition de locaux pour le futur.

Tous dégâts causés tant aux locaux qu'au matériel mis à disposition doivent être annoncés et seront facturés en plus des tarifs ci-dessus.

Toute demande de dérogation d'application de ces tarifs devra faire l'objet d'une demande spécifique et justifiée à la Municipalité.

Tarifs approuvés par la Municipalité dans sa séance du 25 février 2002

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

A.-V. POITRY

R. CONRAD